

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

• (1115)

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA

LES RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Scott Fennell (Ontario): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement afin de proposer, appuyé par le député de Calgary-Sud (M. Thomson):

Que la Chambre félicite le président et les membres du Conseil économique du Canada des mesures qu'ils recommandent dans leur rapport sur la réforme de la réglementation aux fins d'affranchir le secteur privé et de permettre aux mécanismes du marché libre de jouer leur rôle au Canada.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'ÉNERGIE

LA NÉGOCIATION DE L'ACCORD SUR LES PRIX AVEC L'ALBERTA

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, j'aimerais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Depuis le début de 1980, le prix du baril de pétrole a augmenté de \$12.79. Sur ce total, \$4 sont répartis entre le gouvernement fédéral, les provinces productrices et les entreprises. Le gouvernement fédéral a touché au total \$8.79, soit 72 p. 100... voulez-vous que je répète ces chiffres?

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson: Depuis le début de 1980, le prix du baril de pétrole a augmenté de \$12.79. Là-dessus, les provinces productrices, le gouvernement fédéral et les compagnies pétrolières se partagent \$4, les \$8.79 restants allant dans les coffres du gouvernement fédéral. Cela veut dire que 72 p. 100 des \$12.79 d'augmentation sont revenus au gouvernement fédéral par le biais de hausses des taxes et le consommateur paie aujourd'hui le gallon d'essence 60c. plus cher qu'au début de 1980.

Mardi, le premier ministre a déclaré que la principale question sur laquelle les négociations entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Alberta achoppaient, c'était justement celle du partage des recettes. Le ministre pourrait-il

Questions orales

nous dire si, au cours des négociations auxquelles il a participé cette semaine, il a été question d'un nouveau partage des \$8.79 entre les diverses parties concernées—les provinces, les entreprises et le gouvernement fédéral—ou si ce dernier a l'intention de garder tout pour lui? Est-il seulement question d'une redistribution des futures augmentations entre le ministre et son homologue de l'Alberta?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, sur le montant de \$8.79 que le gouvernement fédéral perçoit d'après le député, il faut compter environ \$2 qui résultent des coupures de production décidées par le gouvernement de l'Alberta.

M. Crosbie: Cela n'a pas de sens! Un vrai Pinocchio! Regardez: son nez va allonger!

M. Lalonde: Ce complément de recettes était nécessaire pour pouvoir acheter à l'étranger le pétrole dont nous avons besoin. En outre, une part importante des recettes fédérales servent à financer ce que l'on appelle la «taxe Syncrude». Nous sommes obligés de payer au cours mondial le pétrole qui est produit à partir des sables bitumineux et la production extraite de la raffinerie.

En ce qui concerne le restant des recettes du gouvernement fédéral, la majeure partie sert à payer nos importations de pétrole. Nous devons payer un prix élevé pour nos importations en raison des décisions prises par l'OPEP au cours des deux dernières années.

Pour ce qui est de l'établissement des prix, je tiens à répéter que toutes les taxes perçues par le gouvernement fédéral servent uniquement dans le secteur énergétique, pour payer nos importations de pétrole.

M. Crosbie: Trêve de balivernes!

M. Lalonde: Ces recettes n'ont pas servi au gouvernement à financer d'autres dépenses que celles-là.

En ce qui concerne les négociations avec l'Alberta, je tiens à indiquer au député que nous avons abordé tant la question du partage des recettes que la question de l'établissement des prix.

LES RECETTES OBTENUES GRÂCE AUX AUGMENTATIONS DU PRIX À LA TÊTE DU PUIT

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, une fois de plus j'ai posé une question à laquelle je n'ai pas eu de réponse. Le fait est que 72 p. 100 des revenus vont au gouvernement fédéral sous forme de recettes fiscales accrues. C'est un fait que vous ne pouvez nier. Le ministre de l'Énergie avec son programme énergétique est à l'origine des \$2 dont il a parlé même si, j'en conviens, il en partage le blâme avec son collègue de l'Alberta. Même si l'on déduit les \$2, plus de 50 p. 100 des revenus se retrouvent dans le trésor fédéral. Cela ne tient pas compte de la taxe à la production ou de la taxe d'accise sur le gaz naturel que contient aussi le programme énergétique.